

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

<p><b>Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche</b></p> <p>Sous-direction de la Stratégie en Formation Recherche et Développement</p> <p><b>Bureau de l'innovation en éducation et formation et de la formation continue des personnels de l'enseignement</b></p> <p>Adresse : 1<sup>er</sup>, avenue de Lowendal – 75700 PARIS</p> <p>Suivi par : Dominique VIRGILI</p> <p>Tél : 01 49 55 42 14 Fax : 01 49 55 56 17 Mel : <a href="mailto:dominique.virgili@agriculture.gouv.fr">dominique.virgili@agriculture.gouv.fr</a></p>	<p><b>NOTE DE SERVICE</b></p> <p><b>DGER/SDSFRD/N2007-2022</b></p> <p><b>Date: 13 février 2007</b></p>
--	--

Date de mise en application : immédiate

Nombre d'annexe : 0

Le Ministre de l'agriculture et de la pêche  
à

Madame et Messieurs les Directeurs  
Régionaux de l'Agriculture et de la Forêt

**Objet : Organisation d'une formation destinée aux techniciens des établissements publics de l'enseignement agricole (TEPETA) dans la spécialité « documentation »**

**Références :** Décret n° 2002-1217 du 30 septembre 2002 portant sur le statut particulier du corps des TEPETA ; arrêté du 10 juin 2003 fixant la liste des spécialités exercées par les TEPETA ; arrêté du 10 juin 2003 fixant les modalités du concours d'accès au corps ; circulaire DGER/SDACE/C2004-2004 du 5 mai portant sur l'organisation du service des TEPETA.

**Résumé :** La présente note de service précise les conditions de mise en place d'une formation spécifique des agents entrés dans le corps des TEPETA documentation depuis septembre 2004.

**Mots-clés :** formation, TEPETA, documentation, CDI.

<b>Destinataires</b>	
<p>Pour exécution :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Directions régionales de l'agriculture et de la forêt</li><li>- Directions de l'agriculture et de la forêt</li><li>- Services régionaux de la formation et du développement (SRFD) et services de la formation et du développement (SFD)</li><li>- Etablissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministère de l'agriculture, et de la pêche</li><li>- Etablissements publics nationaux et locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles</li><li>- Inspection de l'enseignement agricole</li></ul>	<p>Pour information :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Organisations syndicales de l'enseignement agricole public</li><li>- Fédérations d'associations de parents d'élèves de l'enseignement agricole public</li><li>- Unions nationales fédératives d'établissements privés</li></ul>

Il est mis en place une formation destinée aux techniciens des établissements publics de l'enseignement agricole (TEPETA) dans la spécialité « **Documentation** ».

## **Contexte de la mise en place**

Le concours de recrutement des TEPETA « documentation », organisé en 2004, a contribué à la mise en place de nouveaux agents dans les établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles (EPLEFPA).

Dans le cadre du fonctionnement d'un centre de documentation et d'information (CDI) et sous l'autorité du professeur documentaliste, ces agents ont vocation à participer à l'exploitation et à la diffusion de la documentation nécessaire aux missions des établissements publics de l'enseignement agricole :

- En contribuant à l'organisation et à la gestion du fonds documentaire
- En participant à l'animation du CDI et à l'accueil des élèves
- En participant à la transmission et à la diffusion de l'information auprès de la communauté éducative
- En aidant les élèves dans leurs recherches documentaires
- En remplaçant sur de courtes périodes le professeur de documentation

Dans le cadre de l'appui à la prise de fonction de ces personnels, est organisée une action de formation dont l'objectif est d'apporter des données complémentaires théoriques et pratiques pour appréhender les exigences du métier de TEPETA « documentation »

## **Public concerné**

La formation est ouverte aux TEPETA documentation recrutés dans le corps des TEPETA depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2004. Elle a un caractère **obligatoire** sauf cas de force majeure.

## **Contenu de la formation**

La structure organisatrice est : **l'ENFA Toulouse**  
2 route de Narbonne  
BP 22687  
31326 CASTANET TOLOSAN Cedex  
Tél. : 05 61 75 32 32

Les différentes compétences nécessaires à la participation à la gestion documentaire d'un Centre de Documentation au sein d'un EPLEFPA supposent une formation solide.

Un travail théorique et pratique basé sur des échanges de pratiques et l'étude de cas concrets, permettra de mettre en place des dispositifs de remédiation efficaces sous forme d'ateliers individualisés .

## **Intervenants :**

PERGET Sylvie : Inspectrice Documentation, TIM  
UTARD Denis : Inspecteur Documentation, TIM  
FABRE Isabelle : Formatrice ENFA en Information Documentation  
GARDIES Cécile : Formatrice ENFA en Information Documentation  
DUMAS Michel : Formateur ENFA en Information Documentation

## Plan de formation du 19 au 21 juin 2007

	Mardi 19	Mercredi 20	Jeudi 21
8h30 - 12h30	Diagnostic et positionnement	Complément de formation théorique et technique sous forme d'ateliers personnalisés : <b>L'organisation et la gestion du fonds documentaire</b> Etude de cas et échanges de Pratiques	Complément de formation théorique et technique sous forme d'ateliers personnalisés : <b>Les missions d'accueil des élèves et de participation à l'animation du CDI</b> Etude de cas et échanges de Pratiques
14h00 - 17h30	Cadre de l'emploi et aspects réglementaires	Complément de formation théorique et technique sous forme d'ateliers personnalisés : <b>Aspects techniques et informatique documentaire</b> Etude de cas et échanges de Pratiques	Complément de formation théorique et technique sous forme d'ateliers personnalisés : <b>Le travail en équipe : principes et organisation</b> Etude de cas et échanges de Pratiques

### Modalités pratiques

L'ENFA convoquera directement les agents concernés par cette action de formation.

Interlocuteurs :

**l'ENFA Toulouse**

2 route de Narbonne

BP 22687

31326 CASTANET TOLOSAN Cedex

Tél 05 61 75 32 32

▪ **Jean-Marie CHASSAGNE** - Responsable de la Formation Initiale, Continué et Continue des enseignants – Tél. : 05 61 75 34 60

▪ **Cécile GARDIES** - Formatrice Documentaliste – Tél. : 05 61 75 34 27

▪ **Michel DUMAS** - Formateur Documentaliste – Tél. : 05 61 75 34 28

Le suivi administratif des dossiers sera assuré par : **Hélène BEILLOUIN-CHARRAUD** - Tél. : 05 61 75 34 02

Le Sous-directeur de la stratégie en  
formation, recherche et développement

Gilbert PESCATORI